



MUTATION PROFESSIONNELLE

En 20 ans, les pratiques de l'éclairage ont été fortement modifiées : normalisation plus prégnante et nouvelles technologies.

**Hier, les techniciens et éclairagistes étaient les seuls « sachant » (...)
Ils sont aujourd'hui rattrapés par les intervenants de « l'électronisation » de l'éclairage.**

Aujourd'hui, l'éclairage se pense dans un ensemble, ville ou bâtiment, dans lequel de multiples applications interagissent. C'est l'ère de la lumière intelligente (ou smart quelque chose).

L'éclairage reste une chaîne de valeur dans laquelle chaque professionnel apporte une compétence indispensable et nécessaire aux autres, et au cours de laquelle la responsabilité de la qualité doit être partagée, la révolution numérique en multiplie les compétences.

Hier, les techniciens et éclairagistes étaient les seuls « sachant » formant un club fermé. Ils sont aujourd'hui rattrapés par les intervenants de « l'électronisation » de l'éclairage.

À cela, s'ajoute une prise de conscience de plus en plus grande du facteur environnemental, économique et éner-

gétique. Si l'on n'y prête pas attention, cette transition balayera la réflexion portant sur la raison d'être et la spécificité de l'éclairage et de la lumière.

Se pose donc la question de la définition des métiers de demain. Quelles compétences devront acquérir les professionnels de l'éclairage pour embrasser ce nouveau domaine ? Et comment sensibiliser les nouveaux acteurs, issus du monde de l'informatique notamment, de l'importance d'acquérir des connaissances en éclairage ?

La formation y contribue !

■ Marie-Pierre Alexandre

FORMATION CONTINUE

LA RÉPONSE À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET CONCEPTS D'ÉCLAIRAGE

Pour sensibiliser les nouveaux entrants, il faut revenir à l'origine de l'éclairage : répondre au besoin humain de voir et d'être vu !

L'évolution vers la lumière intelligente représente une opportunité pour proposer des concepts innovants d'éclairage répondant aux enjeux actuels : enjeux de services et enjeux énergétiques, environnementaux et économiques. Les nouveaux entrants (électronique et informatique) doivent nécessairement acquérir les connaissances utiles à un travail d'équipe élargie. L'AFE intègre un corpus médical d'ophtalmologistes, de psychologues, de médecins, chercheurs aidant à comprendre et expliquer la vision, principale porte d'entrée de l'éclairage. De la vision à la visibilité, il n'y a qu'un pas. Comment doit-on éclairer pour permettre à l'être humain d'accomplir une tâche spécifique ? En éclairant juste ! Dans ce contexte, quel est le socle commun des connaissances qu'il faut posséder en éclairage ?

● Privilégier la formation continue

Depuis plus de 85 ans, l'AFE réunit, époque après époque, tous les acteurs de l'éclairage afin de construire des référentiels partagés par le plus grand nombre (recommandations, positions, formation).

Autre évolution : la multiplication des normes et des règlements. L'éclairage n'y échappe pas. Si certains textes interdisent, les groupes de travail auxquels participent l'AFE, notamment à l'AFNOR, ont pour objectif d'améliorer les bonnes pratiques. Si la normalisation et la réglementation quantifient les objectifs à atteindre, seules les compétences permettent de définir les voies et moyens d'y parvenir. Parmi eux, la formation continue est un axe à privilégier.

LA PREUVE PAR TROIS

Ses objectifs :

- mise à jour des connaissances
- acquisition de nouvelles connaissances

Ses atouts :

- sa durée (courte)
- ses thématiques (ciblées)
- sa pédagogie (transmettre le savoir et le savoir-faire, au plus près des pratiques)
- son adaptabilité

Dans quel but ?

S'adressant à des adultes professionnels (pas nécessairement dans le domaine de l'éclairage), la formation continue répond aux besoins de connaissances et peut intégrer rapidement de nouvelles thématiques liées à l'actualité ou de nouveaux domaines de compétences liés à l'évolution des pratiques.



Formations en éclairage : engagements et éthique

Depuis plus de 35 ans, le Centre de formation et de perfectionnement en éclairage (CFPE) propose des formations professionnelles diplômantes caractérisés par quatre niveaux de technicité, suivant des règles strictes de neutralité et d'indépendance. Le CFPE étant agréé et reconnu auprès des services de la formation professionnelle, ses actions peuvent être prises en charge dans le cadre du financement de la formation par l'employeur ou des organismes spécialisés.

Deux nouvelles formations à la pointe des évolutions

Dès à présent, les défis à relever par les professionnels de l'éclairage sont nombreux : un parc à rénover ; savoir répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux ; numérisation de l'éclairage et sa gestion ; bouleversements technologiques ; évolution réglementaire.

Les travaux de l'AFE et les activités en découlant au niveau national mais aussi, voire surtout, par le relai de ses 15 délégations en région permettent d'être au plus près de la demande de formation par la connaissance des besoins terrain.

C'est pourquoi, l'AFE propose deux nouvelles formations :

- la norme NF EN 13201 et les LED en éclairage public ;
- la norme NF C 17-200 (édition 2016).

Bâties et animées par les rédacteurs de ces deux normes, ces formations répondent à un besoin de mises à jour des

connaissances des professionnels et émanent du terrain. « *Notre objectif ? Que les professionnels comprennent et intègrent les nouveautés des deux normes* », répond Marie-Pierre Alexandre, en ajoutant que, pour la première fois, sont prises en compte les problématiques des LED en éclairage public. « *Près d'une dizaine de sessions ont déjà été organisées et d'autres sont programmées* », précise-t-elle.

Évolution sur mesure

Les formations, plus personnalisées, sont plus souvent organisées en intra qu'en inter-entreprises. Les programmes sont bâtis sur-mesure à partir d'un cahier des charges de prestations de plus en plus précis pour correspondre à la demande de connaissance et surtout au profil des participants.

Adaptées à des publics professionnels variés

Reconnues par les professionnels et diplômantes, les formations du CFPE sont dispensées par des professionnels issus de tous les métiers de l'éclairage. Elles s'adressent à toutes les catégories de professionnels : collectivités locales, services techniques privés, fabricants, installateurs, concepteurs lumière, bureaux d'étude, centres de recherches... « *La diversité des profils des formateurs permet de s'adapter à des publics très variés et de donner des sensibilités et des approches de l'éclairage différentes* », considère Marie-Pierre Alexandre.

Il s'agit pour l'AFE d'apporter les connaissances techniques, teintées de l'expérience professionnelle des intervenants, servant de socle à l'expertise de l'éclairage. Par exemple, lorsque l'AFE propose une formation portant sur la « *valorisation de l'espace extérieur par la lumière* », elle n'a pas pour objectif de former des concepteurs lumière, mais d'apporter les éléments techniques indispensables à tout projet d'éclairage et à toutes réflexions en amont.

Enfin, pour garantir un contenu, d'une part, dénué de toute démarche commerciale et, d'autre part, restant à la pointe de l'état des connaissances techniques et scientifiques, les formations CFPE sont élaborées, et régulièrement actualisées, par les experts de l'Association française de l'éclairage (conférenciers formation, membres du Collège santé de l'AFE, du CIE-FRANCE, de la Commission de normalisation éclairage...).

Valoriser ses acquis, son CV et les appels d'offres

À la fin de chaque formation, une attestation d'assiduité est délivrée. Pour les formations avec examen, un diplôme certifié par l'AFE est délivré aux stagiaires ayant réussi l'examen. Il est consigné sur son CV afin de valoriser ses acquis professionnels. « *Enfin, les formations de l'AFE sont utilisées comme référence dans les appels d'offres et les offres d'emploi en éclairage public comme en éclairage intérieur* », conclut Marie-Pierre Alexandre. ■

Formations éclairage : association AFE et Formapelec

D'ici 2020, de nouvelles obligations réglementaires européennes et françaises vont obliger la maîtrise d'ouvrage publique (collectivités) et privée (industrie et tertiaire) à investir plusieurs millions d'euros pour la mise en conformité de leurs ouvrages d'éclairage, de leurs réseaux et bâtiments.

Afin d'investir durablement et de permettre aux acteurs publics et privés de réaliser au mieux cette transition, les deux organismes de référence dans le domaine de l'éclairage et du génie électrique, l'AFE (Association Française de l'éclairage) et

Formapelec, ont signé une convention de partenariat afin de développer des solutions de formation en éclairage répondant au quotidien du terrain. Notamment via des démonstrateurs qui permettent d'organiser des séances de travaux pratiques en lien avec les enseignements théoriques, mais aussi d'établir un référentiel commun de compétences.

Les deux centres agréés créent ainsi le premier pôle de formation théorique et pratique en matière d'installation et d'exploitation d'éclairage (intérieur et extérieur).